

**DECISION N°2025- du 9 mai 2025  
portant nomination du déontologue à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de  
l'environnement et du travail,**

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et  
du travail,**

---

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-1, L. 1313-5, L. 1451-4, R. 1313-17 à -23 et R.1451-10;

Vu le décret du 22 octobre 2022 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, Pr Benoît VALLET;

Vu la décision n°2023-12-209 du 21 décembre 2023 portant organisation de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

**DECIDE :**

**Article 1.** – Madame Bérénice RENARD, directrice des affaires juridiques de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, est désignée en tant que déontologue pour une durée de trois ans.

**Article 2.** – La présente décision sera publiée au Registre des actes, avis et décisions et sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 9 mai 2025

Pr Benoît VALLET